

2.7.2021

(Par courriel)

Directeur de la Rédaction  
Le Monde

Monsieur,

Je me réfère à votre éditorial du 26 juin, «Mort d'un journal libre à Hong Kong», et à votre article du 1er juillet, « Hong Kong tétanisé par un 'état de peur'» qui affirment à tort que la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong est utilisée pour restreindre les libertés dans la Région administrative spéciale de Hong Kong.

Il est inexact de dire que la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong est « un instrument de répression ». L'affaire en question concerne un complot présumé impliquant l'exploitation d'un travail journalistique comme outil pour commettre une collusion avec un pays étranger ou des éléments extérieurs pour imposer des sanctions ou se livrer à d'autres activités hostiles contre la République Populaire de Chine et Hong Kong. Il s'agit d'une infraction grave en vertu de la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong et sera traitée conformément à la loi. Partout dans le monde, tous les pays prennent les menaces à la sécurité nationale très au sérieux.

Le travail journalistique normal se déroule librement et légalement à Hong Kong et nous n'envisageons pas que des journalistes professionnels conspirent pour commettre un acte visant à enfreindre la loi de Hong Kong ou à mettre en danger la sécurité nationale.

La loi sur la sécurité nationale précise clairement que les droits et libertés légitimes, y compris les libertés de parole, de la presse, de rassemblement, de manifestation et de procession dont jouissent les résidents de Hong Kong en vertu de la Loi fondamentale, de la Convention internationale sur les droits civils et politiques et de la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels, tels qu'appliqués à Hong Kong, seront protégés.

Depuis que la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong est entrée en vigueur le 30 juin 2020 après des mois d'émeutes sans précédent et de graves violences, le calme est revenu à Hong Kong. Hong Kong reste un

environnement sûr, ouvert et dynamique qui accueille des investisseurs et des entrepreneurs du monde entier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

**Fiona Chau**

Représentante spéciale (faisant fonction) pour les Affaires économiques et commerciales de Hong Kong auprès de l'Union Européenne  
Gouvernement de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong de la République Populaire de Chine  
Hong Kong Economic and Trade Office  
Rue d'Arlon 118  
1040 Bruxelles  
Belgique  
[www.hongkong-eu.org](http://www.hongkong-eu.org)